



## Note présentation brève et synthétique du Budget Primitif 2024

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget principal (BP) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-216201448-20240409-2024-DEL-60-2-BP

Cette note répond à cette obligation. Elle sera disponible sur le site internet de la Ville.

Accusé certifié exécutoire

Réception population légale

La population légale totale au 01/01/2021 en vigueur à compter du 1er janvier 2024 est de 24 200 habitants.

Le budget 2024 est la sixième année budgétaire sans les compétences transférées.

Pour rappel, les compétences transférées sont les suivantes (certaines ne concernent pas la Ville) :

- Plan local d'Urbanisme ou document en tenant lieu
- Autorité concessionnaire de l'État pour les plages
- Actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager
- Contribution à la transition énergétique
- Création, aménagement et entretien de voirie et des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires ; Signalisation
- Création, aménagement et entretien des parcs et aires de stationnement (Stationnement payant sur la voirie uniquement)
- Création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules hybrides rechargeables (IRVE)
- Politique du logement ; aides financières au logement social; actions en faveur du logement social; action en faveur du logement des personnes défavorisées; amélioration du parc immobilier bâti; réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre
- Gestion des eaux pluviales urbaines
- Eau Potable
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Service d'incendie et de secours
- Service public de défense extérieure contre l'incendie (DECI)
- Participation à la gouvernance et à l'aménagement des gares situées sur le territoire métropolitain
- Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la nomenclature budgétaire M57 est venue remplacer la M14.

Le CFU (compte financier unique) sera appliqué officiellement pour la première fois en 2024 avec le compte administratif 2023.

## PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le Budget Primitif 2024 total s'élève à 47.17 M€ en dépenses réelles

- En Fonctionnement : 29.37 M€ en 2024 contre 28.02 M€ en 2023
  
- En Investissement : 17.80 M€ en 2023 contre 20.53 M€ en 2023

### □ FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 33,9 M € soient une augmentation de 4,47 % par rapport au BP 2023 (32,49 M €).

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur

083-218301448-20240409-2024\_DEL\_60\_2-DE

Accusé comme exécutoire

### Recettes réelles de fonctionnement en €

Réception par le préfet : 10/04/2024

70 Produits des services et du domaine	1,606 M €
73 Impôts et taxes	28,97 M €
74 Dotations et subventions	3,13 M €
75 Autres produits de gestion courante	170 k €
013 Atténuation de charges	56 k €
<b>Total recettes de gestion courante</b>	<b>33,94 M €</b>
76 Produits financiers	0
77 Produits exceptionnels	0
78 Reprises sur amortissements provisions	0 €
<b>Total recettes réelles</b>	<b>33,94 M €</b>

### Dépenses réelles de fonctionnement en €

Les dépenses réelles de fonctionnement (29,37 M €) sont en hausse de 4,60 % par rapport au BP 2023 (28,08 M €).

011 Charges à caractère général	6,87 M €
012 Frais de Personnel et charges assimilées	18,34 M €
65 Autres charges de gestion courante	3,06 M €
014 Atténuation de produits	0.0
<b>Total gestion des services</b>	<b>28,27 M €</b>
66 Charges financières	1,090 M €
67 Charges exceptionnelles	5 k €
68 Dotations amortissements provisions	0 €
022 dépenses imprévues	0
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>29,37 M €</b>

### Solde des opérations réelles :

L'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement, hors résultat reporté serait donc de 4.56 M€ et égale à 13.45 % des recettes réelles de fonctionnement. Cette épargne finance la section d'investissement.

### INVESTISSEMENT

#### Recettes réelles d'investissement en €

10 Dotations et fonds propres (hors excédent de fonctionnement capitalisé)	1,93 M €
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	892 K €
13 Subventions	2,38 M €
16 Emprunts	0 €
27 Autres Immobilisations Financières	0
024 Produits des cessions	250 k €
<b>Total recettes réelles</b>	<b>5,45 M €</b>

#### Dépenses réelles d'investissement en €

10 Dotations, Fonds divers et réserves	0
16 Remboursement d'emprunts/cautionnements	4,00 M€
20 Frais d'études	663 K €
204 Subventions d'équipement	949 K €
21 Travaux et acquisitions	4,38 M €
23 Immobilisations en cours	7,80 M €
<b>Total Dépenses Réelles</b>	<b>17,80 M €</b>

#### **En dépense, parmi les principales dépenses prévues en investissement :**

Nous proposons de bâtir notre budget principal avec des dépenses d'Investissement estimées à 17,80 M € (BP2023 : 20,52 M€).

Voici une liste non exhaustive des réalisations prévues par la Ville et les projets en cours :



Poursuite de la reconstruction des écoles du centre-ville et des écoles sud;  
Construction de l'école maternelle et du centre aéré centre-ville +  
réhabilitation et construction de la salle polyvalente secteur sud – environ  
10,5 M € (avec reports 2023)



Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture des écoles du centre.

Objectif : production d'électricité et autoconsommation collective avec réduction des consommations ciblée sur la mairie centrale et le nouveau poste de police municipale. Estimation 180 k – 200 k € d'investissement.



Poursuite réhabilitation de l'ex-hôtel de ville et ce afin de réaliser une maison des associations et un étage consacré à la valorisation du patrimoine de la ville

895 k € (avec reports 2023)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218301448-20240409-2024\_DEL\_00\_2 DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2024



Modernisation des systèmes d'informations : 402 k € - (sécurité informatique ; numérisation école Pagnol ; Installation Poste de commandement à la PM)

- Vidéoprotection – 2ème tranche : 300 k € - Prévision en hausse afin de déployer une 2ème tranche en fibre et non par radio.

- Déploiement de la fibre optique noire afin de fiabiliser le réseau et se rendre souverain. Economie de fonctionnement à terme. 696 k €

- Travaux divers sur bâtiments communaux et aménagements des espaces : 1,7 M €

- Restauration et réhabilitation de l'église st Jean : 650 k – 800 k € sur 2 ans- Le partenariat avec la Fondation du Patrimoine est effectif. En raison du refus d'une subvention importante et afin de maîtriser au mieux le projet, celui-ci a été retardé, le temps de consolider le plan de financement.

Objectif : démarrage des travaux dernier trimestre 2024.

- Acquisitions des véhicules : 176 k € pour renouveler le parc automobile. Pendant plus de 20 ans, le parc automobile n'a pas fait l'objet d'un plan de renouvellement. Depuis 5 ans, un plan pluriannuel s'est construit pour renouveler le parc.



- Acquisition d'une parcelle boisée de la forêt du Thouar (71 000 m<sup>2</sup>) : 200 k €

- La ville s'inscrit dans cette démarche de préservation des espaces naturels à l'instar déjà de la forêt communale et de la création d'un parc de 6 000 m<sup>2</sup> en centre-ville (le Parc de La Baume).

Extension cimetière : 400 k €

## Les Engagements pluriannuels

Voici une présentation des engagements pluriannuels les plus importants en dépenses et recettes prévus ou envisagés sur la Ville. Les volumes financiers sont prévisionnels. Les recettes relatives aux subventions sont soit notifiées, soit en attente de notification ou seront demandées en cours d'exercice. Les recettes sont donc estimatives et sont versées sous réserve des dispositifs d'acomptes propres à chaque partenaire :

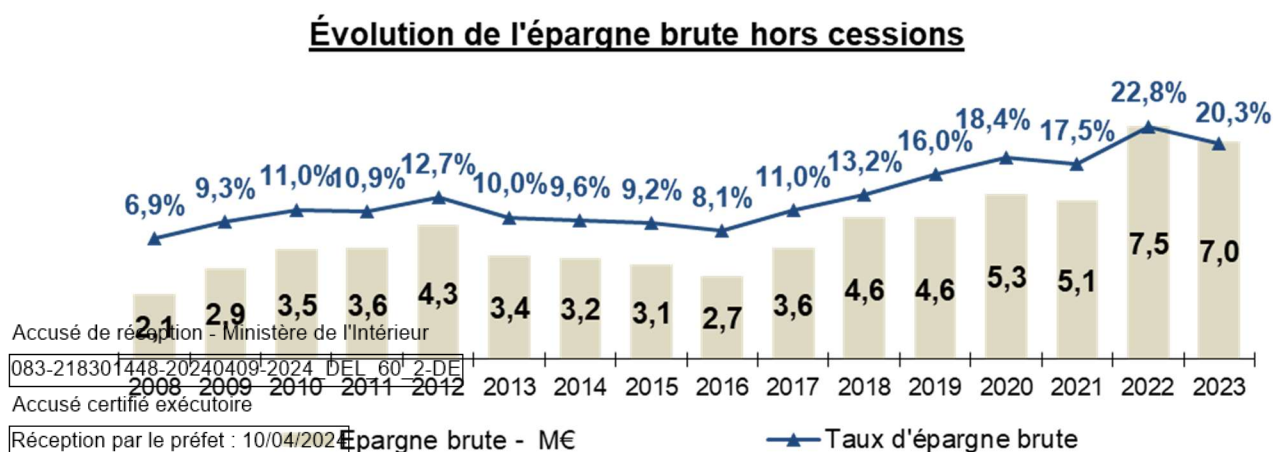
Participations communales en € TTC	2024		2025		2026	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<small>083-218301448-2024009-2024_DEL_60_2-DE</small> Répartition Ministère de l'Intérieur Coeur de Ville II <small>Accusé certifié exécutoire</small> <small>Réception de la charte</small> Hors charte 24			383 k €	2,09 M €	0 €	Estimation recettes A.FRANCE
Grand Sud Passion	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Groupe scolaire (études + prévisions tranche ferme + optionnelle) + Salles polyvalentes + centre aéré	10,5 M € Avec reports	3 M €	1 M €	1,94 M €		
Réhabilitation ex hôtel de ville	895 k €	383 k €				
Vidéoprotection	300 k €	Dépôt FIPD 2024	150 k €			
Déploiement fibre optique	696 k €	En instruction	337 k €			
Réhabilitation du bâtiment pour la PM	50 k € (retenue garantie 1 an)	330 k €				
Eglise St Jean	200 k €	-€	600 k €	250 k €		

➤ **Niveau de l'épargne brute**

➤ **Epargne brute : 4,5 M€**

➤ **Taux d'épargne : 13,2 %**

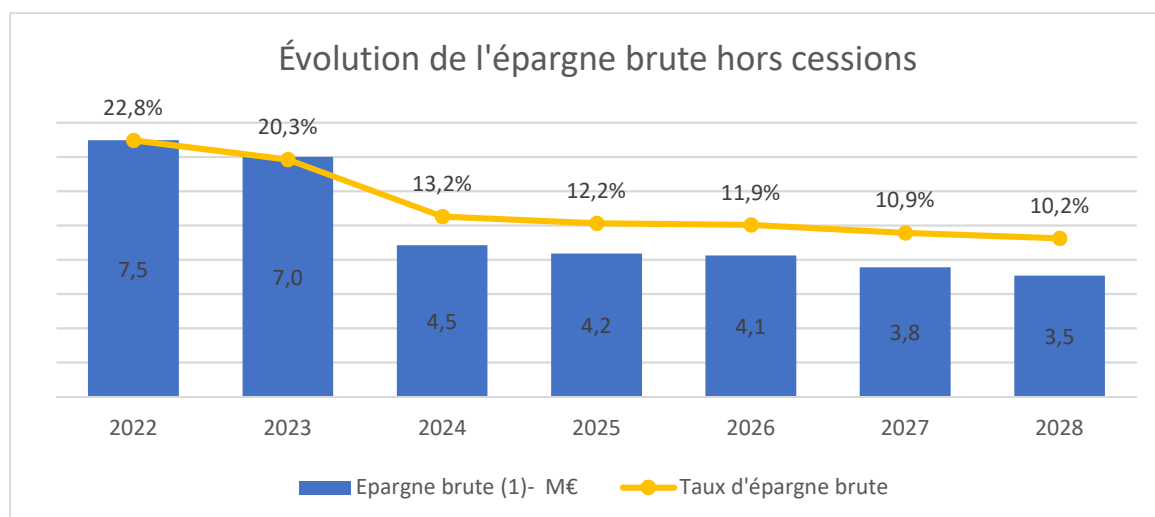
Voici un graphique montrant l'évolution de l'épargne brute hors cessions d'une période rétrospective de 2008 à 2023 :



Malgré une conjoncture économique difficile, l'épargne brute de la ville est restée satisfaisante grâce à une gestion rigoureuse et optimisée.

Comme en 2023, cette épargne doit être maintenue à un niveau semblable aux quatre dernières années et ce dans le but de passer le cap des investissements liés au programme des écoles ainsi que les investissements visés en 4.2 du présent ROB. Cette épargne doit être maintenue également pour se donner les moyens de réussir, avec humilité et réalisme, la transition écologique et numérique de manière durable de nos bâtiments et de nos actions et ce tout en assurant la continuité du service public avec qualité et efficacité. L'année 2024 est néanmoins celle qui marque le plus grand tournant et doit être maîtrisée au mieux.

Voici un graphique montrant l'évolution future mais sans assurance de l'épargne brute hors cessions :



## ➤ Etat de la dette de la ville

- L'encours de la dette au 1er janvier 2024 est de 47,8 M€ contre 36 M€ au 01/01/2023.
- L'encours actuel de la dette s'éteindra en 2044.
- Le montant de l'amortissement s'élève à 4,0 M€.
- L'encours de notre dette est constitué à 59% d'emprunts à taux fixe et à 41 % de prêts à taux variables simples. Il n'y a pas de produits « toxiques ». La part fixe de l'encours permet de maintenir le coût de la dette sur un niveau bas sur le long terme. La part à taux variable assure un niveau de souplesse satisfaisant sur des indices très performants. Néanmoins, après des années sans être impactées par le coût des intérêts sur les taux variables, l'instabilité du marché bancaire et la hausse des taux a généré une forte hausse des intérêts en 2022, confirmée en 2023 et consolidée en 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
083-21830144-20240409-2024-DEL-60-3-DE

➤ Le taux d'intérêt moyen anticipé pour 2024 est de 2,02 % contre 1.85 % en 2023.

Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 10/04/2024

➤ Tel qu'il est orienté, et combiné aux résultats et reports de l'année 2023, le BP 2024 devrait conduire à une dette au 01/01/2025 de 43,8 M€. Le recours aux taux fixes, même en hausse, et à condition qu'ils restent bas, sera privilégié en 2024. Néanmoins, le secteur est instable, il est possible d'envisager une augmentation de la ligne de trésorerie afin d'ajuster le besoin selon les entrées et sorties envisagées. L'objectif est de stabiliser en 2024, l'encours de dette.

## ➤ - Capacité de désendettement

Ratio de solvabilité au 01/01/2024 : 10,62 ans

Ratio de solvabilité anticipé au 01/01/2025 : 9,73 ans (objectif aucun emprunt nouveau en 2024).

## ➤ Niveau des taux d'imposition

### Principe

La loi de finances pour 2018 a entériné la mise en œuvre de la suppression progressive de la TH sur la résidence principale pour « 80% des Français », sous condition de revenus. Cette suppression s'est traduite par un dégrèvement de TH pour ces contribuables, progressif dans le temps : 30% en 2018, 65% en 2019, et 100% en 2020. Pour les « 20% des Français » qui payaient encore la taxe d'habitation sur leur résidence principale, le dégrèvement de 30% a démarré en 2021, s'est poursuivi en 2022 pour atteindre 65% et est de 100% en 2023 (sur les résidences principales).

RAPPEL : pour les collectivités, les impacts de cette suppression sont schématiquement les suivants :

- Les communes perçoivent en compensation de la perte de TH la part de Taxe de Foncier Bâti - TFB) des départements sur leur territoire. Un mécanisme de neutralisation des écarts entre communes est prévu.

**La Ville de La Valette-du-Var a perçu son nouveau panier de recettes en 2021 avec un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties établi à 43,43 % soit le taux communal additionné du taux départemental soit 27,94 + 15,49 = 43,43.**

Un coefficient correcteur de 1,067896 a été appliqué afin d'éviter une perte de recettes fiscales. Courant 2022, l'article 41 de la loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificatives a modifié le calcul du coefficient correcteur prévu initialement par l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 en réintégrant le taux syndical de taxe d'habitation appliqué en 2017 dans le calcul des pertes à compenser de taxe d'habitation sur les locaux à usage d'habitation principale.

Le coefficient correcteur est désormais de 1,100394.

## ➤ L'année 2024, poursuite et aboutissement des investissements structurants.

Dans un contexte de fortes contraintes, la conjoncture économique nécessite une approche rigoureuse en assumant les objectifs affichés résolument tournés vers le développement durable au niveau sociale, économique et environnemental. L'année 2024 marque un tournant car de nombreux projets aboutissent après des mois de travail parsemés de multiples obstacles inédits.

Plusieurs facteurs sont à prendre en considération :

- La Dotation Globale de Fonctionnement : en l'espace de 10 ans, de la perte cumulée de DGF s'élève à 20 M € soit l'équivalent d'une année complète de recettes fiscales.
- Les pénalités SRU : malgré les efforts réalisés par la commune pour respecter la législation en créant des logements sociaux (dont les demandes affluent) et ce tout en préservant les espaces naturels (parc de la baume et prévision de l'achat de la forêt du Thouar), la ville a été tout de même mise en carence et a payé 651 K € de pénalités en 2022.

083-218301448-En 2024, à la suite du bilan

Accusé de réception en date du 22/01/2024, les services de l'Etat ont pris acte de notre bonne volonté dans les limites de nos capacités pour répondre aux obligations de la loi SRU, entraînant

Réception par le 22/01/2024 la sortie de la carence.

→ En 2024, aucun prélèvement ne sera effectué en raison de la subvention versée pour la résidence étudiante en 2022. Néanmoins, la pénalité reste d'actualité et est estimée à 400 k €.

- Les charges de fonctionnement augmentent fortement en raison notamment d'une inflation élevée impactant l'énergie, les fluides, les révisions de prix de nos contrats et les dépenses courantes. Les dépenses en matière de sécurité induisent mécaniquement une hausse du coût de la maintenance (installation des caméras de vidéoprotection) mais également une hausse du coût du personnel lié au recrutement de policiers municipaux et des charges nouvelles (coût de formation, du matériel, de l'entretien des véhicules et du nouveau bâtiment...).
- Un programme ambitieux, nécessaire et vital de modernisation, rénovation, réhabilitation et de reconstruction de nos bâtiments communaux est sur le point d'aboutir. La mise en service en mars 2023 des écoles élémentaires FERRY et FABIE ainsi que sa salle polyvalente dans les délais et ce malgré toutes les difficultés rencontrées (covid-19, hausse des coûts) montre l'investissement de la collectivité pour réaliser les projets vitaux. En 2024, la poursuite de ce projet conduira à l'ouverture de l'école maternelle (fusion de deux écoles) et du centre aéré en centre-ville et la réhabilitation au Sud de l'école élémentaire Pagnol qui intégrera l'école maternelle MISTRAL avec la création d'une salle polyvalente. Le foncier libéré sera l'occasion de créer des espaces de stationnement ainsi qu'un îlot de fraîcheur essentiel à ce quartier de la ville. En outre, l'inauguration du futur poste de police municipale s'est faite le 17 février 2024, la réhabilitation de l'ex-hôtel de ville afin d'y accueillir la maison des associations et du patrimoine est bien entamée et doit ouvrir courant du dernier trimestre 2024, la rénovation de l'église Saint-Jean et la modernisation complète du système informatique sont en cours.

→ La hausse des coûts nécessite d'être prudent et d'assurer les projets en cours.

- Les rapports définitifs<sup>1</sup> portant sur la vérification des comptes et de la gestion des deux structures SPLM/SEMEXVAL effectués par la Chambre Régionale des Comptes sur les exercices de 2010 à 2018 démontrent que les finances de la ville ont été fragilisés considérablement par la gestion resserrée de l'exécutif local dont 15 millions d'Euros ont servi à des opérations d'équilibre privées déficitaires et que 6,6 M € d'avances de trésorerie ne sont remboursables qu'à la seule condition de poursuivre les projets initialement prévus.

→ Depuis 2018, les comptes s'assainissent grâce à une gestion rigoureuse et un contrôle analogue en bonne et due forme.

<sup>1</sup> Consultation en ligne des rapports sur le site de la crc

[https://www.ccomptes.fr/fr/publications?f%5B0%5D=daterange%3A2021&f%5B1%5D=institution%3A152&f%5B2%5D=publications\\_type\\_de\\_document%3A19&search=&items\\_per\\_page=10&page=3](https://www.ccomptes.fr/fr/publications?f%5B0%5D=daterange%3A2021&f%5B1%5D=institution%3A152&f%5B2%5D=publications_type_de_document%3A19&search=&items_per_page=10&page=3)



## IMPOTS LOCAUX

Aucune hausse du taux du foncier bâti et non bâti.

Les nouveaux taux de taxe foncière pour les propriétés bâties et non bâties ainsi que la taxe d'habitation pour les résidences secondaires sont donc fixés en 2024 à :

	<b>TAUX 2024</b>
<b>F. BATI</b>	<b>47,43 %</b>
<b>F. NON BATI</b>	<b>70,68 %</b>
<b>TAXE D HABITATION RS</b>	<b>15.92 %</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-21830145-2024-05-27-2024-2-DE

### **Principaux ratios**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2024 Informations Financières - RATIOS		<u>Valeurs communales</u>	<u>Moyennes Nationales 2020</u>
<u>1</u>	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 214	1212
<u>2</u>	Produit des impositions directes / population	1 044	670
<u>3</u>	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 403	1405
<u>4</u>	Dépenses d'équipement brut / population	521	301
<u>5</u>	Encours de dette / population	1 979	1018
<u>6</u>	DGF / population	49	202
<u>7</u>	Dépenses de personnel/Dépenses réelles de fonct.	62,43 %	62.40%
<u>8</u>	Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonct.	98,34	93.40%
<u>9</u>	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonct.	37,14 %	21.40%
<u>10</u>	Encours de la dette / recettes réelles de fonct.	141,11	72.40%

## ➤ La structure des effectifs

Au 01/01/2024 les effectifs se répartissent comme suit :

- **Agents titulaires et stagiaires** : 298 (soit 295 en équivalent temps plein) ; ce qui représente une évolution positive de 9 agents par rapport aux 289 agents titulaires et stagiaires au 01/01/2023, en résultante de :
- moins 9 agents retraités, moins 1 agent décédé, moins 3 mutations ou détachements, moins 4 agents en disponibilité pour élever un enfant de moins de 12 ans et/ ou pour suivre son conjoint ou pour radiation des effectifs ou intégration dans une autre fonction publique, moins 1 en fin de détachement et retour dans la fonction publique d'origine. Soit 18 départs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218301448-20240409-2024\_DEC\_50\_2 DE

plus 21 recrutements en qualité de stagiaire et 5 recrutements par voie de mutation ou suite à réussite à un concours externe, plus 1 agent en reprise suite à disponibilité pour création d'entreprise. Soit 27 arrivées.

- **Agents non titulaires** : 133 (soit 132 en équivalent temps plein) (moins 6 par rapport au 01/01/2023), répartis comme suit :
- 15 agents contractuels affectés sur des postes permanents ;
  - 15 agents contractuels affecté sur des postes non permanents ;
  - 90 animateurs périscolaires contractuels ;
  - 1 apprenti ;
  - 12 assistantes maternelles contractuelles.

- La répartition du personnel par catégorie (Personnel titulaire et stagiaires uniquement) :

Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total général
17	52	229	298

## Les Budgets annexes

### Le budget annexe des pompes funèbres

Avec l'accord et les conseils du service de gestion comptable de Toulon, le budget annexe des pompes funèbres a été clôturé en 2022 afin de résoudre la problématique des caveaux de Tourris achetés dans les années 2000.

Ce budget annexe sera réouvert dès lors qu'une vente sera programmée au cimetière Ste Anne.

### Le budget annexe de l'eau

Pour rappel, le budget annexe de l'eau potable a été transféré à la Métropole au 1er janvier 2018.

A noter que la ville a transféré une délégation de service public dont le contrat était de qualité.

A ce sujet, la ville possède le meilleur rendement de la Métropole soit 92,9% donc un gaspillage limité et ce grâce à des détecteurs de fuites installés depuis plusieurs années.

(cf article Var Matin publié le 27 septembre 2022).<sup>2</sup>

<sup>2</sup> <https://www.varmatin.com/environnement/ou-gaspille-t-on-le-plus-deau-potable-dans-la-metropole-toulonnaise-le-point-sur-les-fuites-ville-par-ville-796419>